

# DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE



2523612381000160213

*free*  
mobile

**OPÉRATEUR** : Free Mobile  
**CODE SITE** : 83107\_019\_01  
**ADRESSE DU SITE** : Domaine des Planes  
**COMMUNE** : 83520 Roquebrune-sur-Argens  
**DATE** : 30/11/2022



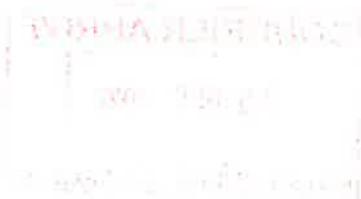
*free*

## | RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

**OPÉRATEUR :** FREE MOBILE  
**COMMUNE :** Roquebrune-sur-Argens  
**NOM DU SITE :** Ecurie MLJ  
**CODE SITE :** 83107\_019\_01  
**ADRESSE :** Domaine des Planes - 83520 Roquebrune-sur-Argens  
**TYPE DE SUPPORT :** Pylône tubulaire  
**PROJET DE :** Nouvelle antenne relais  
**COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES :** X = 951591.95, Y = 1834586.11  
Longitude : 6.673897, Latitude : 43.426137

## | CONTACT FREE MOBILE

**NOM :** Stéphane BARRY  
Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales  
**E-MAIL :** sbarry@free-mobile.fr  
**ADRESSE :** Free Mobile  
16 rue de la Ville l'Évêque  
75008 Paris



## SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet .....	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations .....	4
3. Calendrier indicatif du projet .....	8
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation .....	8
5. Plan de situation à l'échelle .....	9
6. Plan de cadastre .....	10
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après .....	11
8. Déclaration ANFR .....	14
9. Plans du projet .....	15
10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité .....	21
11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat .....	21
12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé .....	22
13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence .....	23



25233612381000160313

## 1. Synthèse et motivation du projet

**En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.**

**Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches** ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, **Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.**

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi. Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

## 2. Descriptif détaillé du projet et des installations

### **Descriptif du projet**

Dans le cadre de l'amélioration de son réseau l'opérateur Free Mobile projette l'installation d'un relais au Domaine des Planes, 83520 Roquebrune-sur-Argens.

Celui-ci sera composé :

- D'un pylône treillis d'une hauteur de 18m, support d'antennes radio. La structure est peinte en vert (RAL : 6003) afin de s'intégrer au mieux à l'environnement.
- Au sol, aménagement d'une zone technique. Cette zone sera clôturée par un enclos grillagé peint en vert de 2.00 m de haut et accessible par un portillon.
- Une structure métallique (3.0 x 0.7 m) surélevée de 50cm sera créée pour la pose des coffrets afin de répondre aux exigences de sécurité de l'emplacement soumis à aléas exceptionnel.

### **Caractéristiques d'ingénierie**

Nombre d'antennes	Existantes : 0	À ajouter : 3	À modifier : 0
Type		Hepta	
Technologies		3G / 4G	
Azimuts (S1/S2/S3)		30° 150° 270°	

Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF <sup>(1)</sup>	HBA <sup>(2)</sup> / sol	HBA NGF	HMA <sup>(3)</sup> / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
30°	<b>4G</b> 700 MHz	18 m	25 m	13.7 m	20.7 m	14.7 m	21.7 m	31	28.85	6°
	<b>5G</b> 700 MHz	18 m	25 m	13.7 m	20.7 m	14.7 m	21.7 m	31	28.85	6°
	<b>3G</b> 900 MHz	18 m	25 m	13.7 m	20.7 m	14.7 m	21.7 m	29	26.85	6°
	<b>4G</b> 1800 MHz	18 m	25 m	13.7 m	20.7 m	14.7 m	21.7 m	33	30.85	4°
	<b>3G</b> 2100 MHz	18 m	25 m	13.7 m	20.7 m	14.7 m	21.7 m	30	27.85	4°
	<b>4G</b> 2100 MHz	18 m	25 m	13.7 m	20.7 m	14.7 m	21.7 m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2600 MHz	18 m	25 m	13.7 m	20.7 m	14.7 m	21.7 m	33	30.85	4°
150°	<b>4G</b> 700 MHz	18 m	25 m	13.7 m	20.7 m	14.7 m	21.7 m	31	28.85	6°
	<b>5G</b> 700 MHz	18 m	25 m	13.7 m	20.7 m	14.7 m	21.7 m	31	28.85	6°
	<b>3G</b> 900 MHz	18 m	25 m	13.7 m	20.7 m	14.7 m	21.7 m	29	26.85	6°
	<b>4G</b> 1800 MHz	18 m	25 m	13.7 m	20.7 m	14.7 m	21.7 m	33	30.85	4°
	<b>3G</b> 2100 MHz	18 m	25 m	13.7 m	20.7 m	14.7 m	21.7 m	30	27.85	4°
	<b>4G</b> 2100 MHz	18 m	25 m	13.7 m	20.7 m	14.7 m	21.7 m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2600 MHz	18 m	25 m	13.7 m	20.7 m	14.7 m	21.7 m	33	30.85	4°
270°	<b>4G</b> 700 MHz	18 m	25 m	13.7 m	20.7 m	14.7 m	21.7 m	31	28.85	6°
	<b>5G</b> 700 MHz	18 m	25 m	13.7 m	20.7 m	14.7 m	21.7 m	31	28.85	6°
	<b>3G</b> 900 MHz	18 m	25 m	13.7 m	20.7 m	14.7 m	21.7 m	29	26.85	6°
	<b>4G</b> 1800 MHz	18 m	25 m	13.7 m	20.7 m	14.7 m	21.7 m	33	30.85	4°
	<b>3G</b> 2100 MHz	18 m	25 m	13.7 m	20.7 m	14.7 m	21.7 m	30	27.85	4°
	<b>4G</b> 2100 MHz	18 m	25 m	13.7 m	20.7 m	14.7 m	21.7 m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2600 MHz	18 m	25 m	13.7 m	20.7 m	14.7 m	21.7 m	33	30.85	4°

<sup>(1)</sup>NGF = nivellement général de la France

<sup>(2)</sup>HBA = hauteur bas d'antenne



252336123810000160413

<sup>(3)</sup>HMA = hauteur milieu d'antenne

<sup>(4)</sup> sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

**Azimut** : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

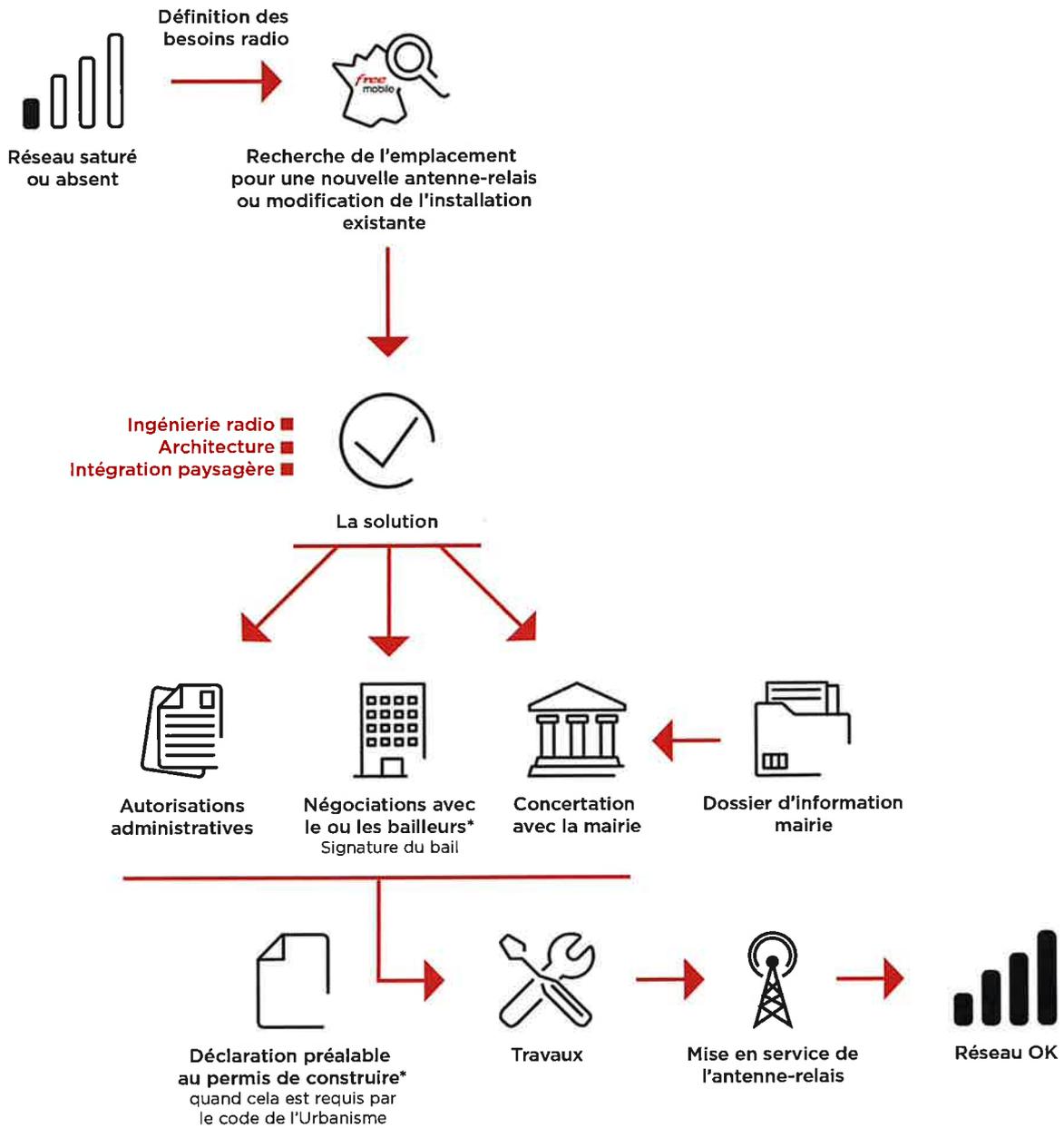
**PIRE** (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

**PAR** (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

## **Phases de déploiement du projet**

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



\*Si nécessaire



252336123810000160513

### **3. Calendrier indicatif du projet**

Remise du dossier d'Information (TO)	Décembre 2022
Dépôt des autorisations d'urbanisme (DP)	Janvier 2023
Début des travaux (prévisionnel)	Mai 2023
Mise en service (prévisionnel)	Septembre 2023

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

### **4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation**

#### **Adresse**

Domaine des Planes  
83520 Roquebrune-sur-Argens

#### **Coordonnées**

##### **Lambert II étendu**

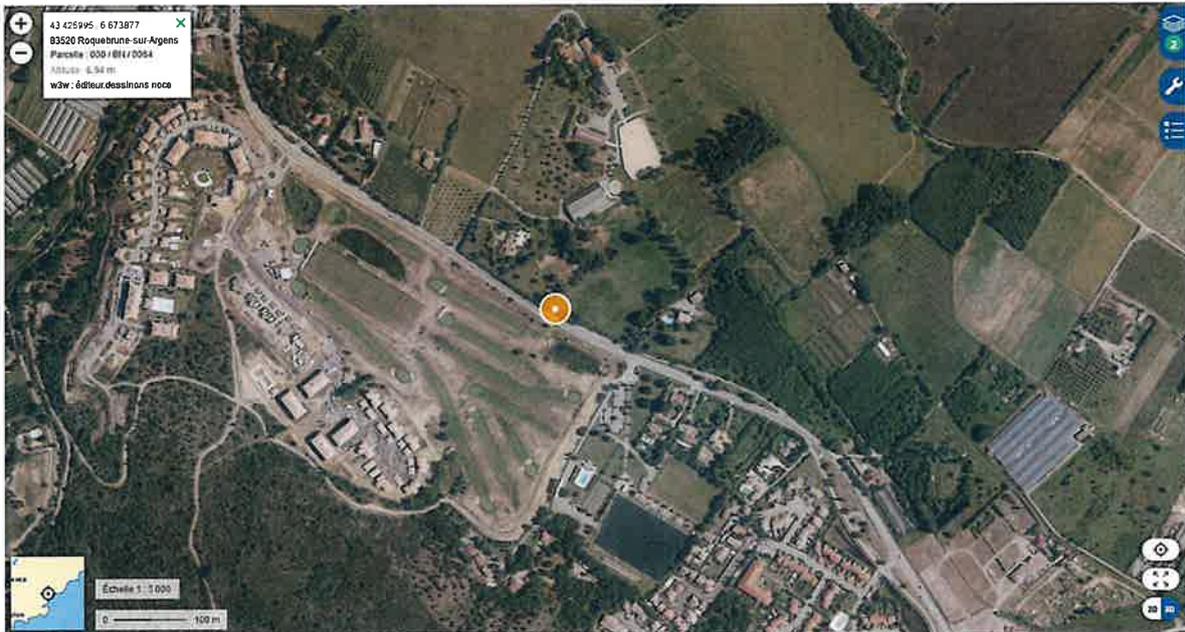
X = 951591.95  
Y = 1834586.11

##### **WGS 84**

Longitude : 6.673897  
Latitude : 43.426137

## 5. Plan de situation à l'échelle

### Localisation de l'installation



**Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné**

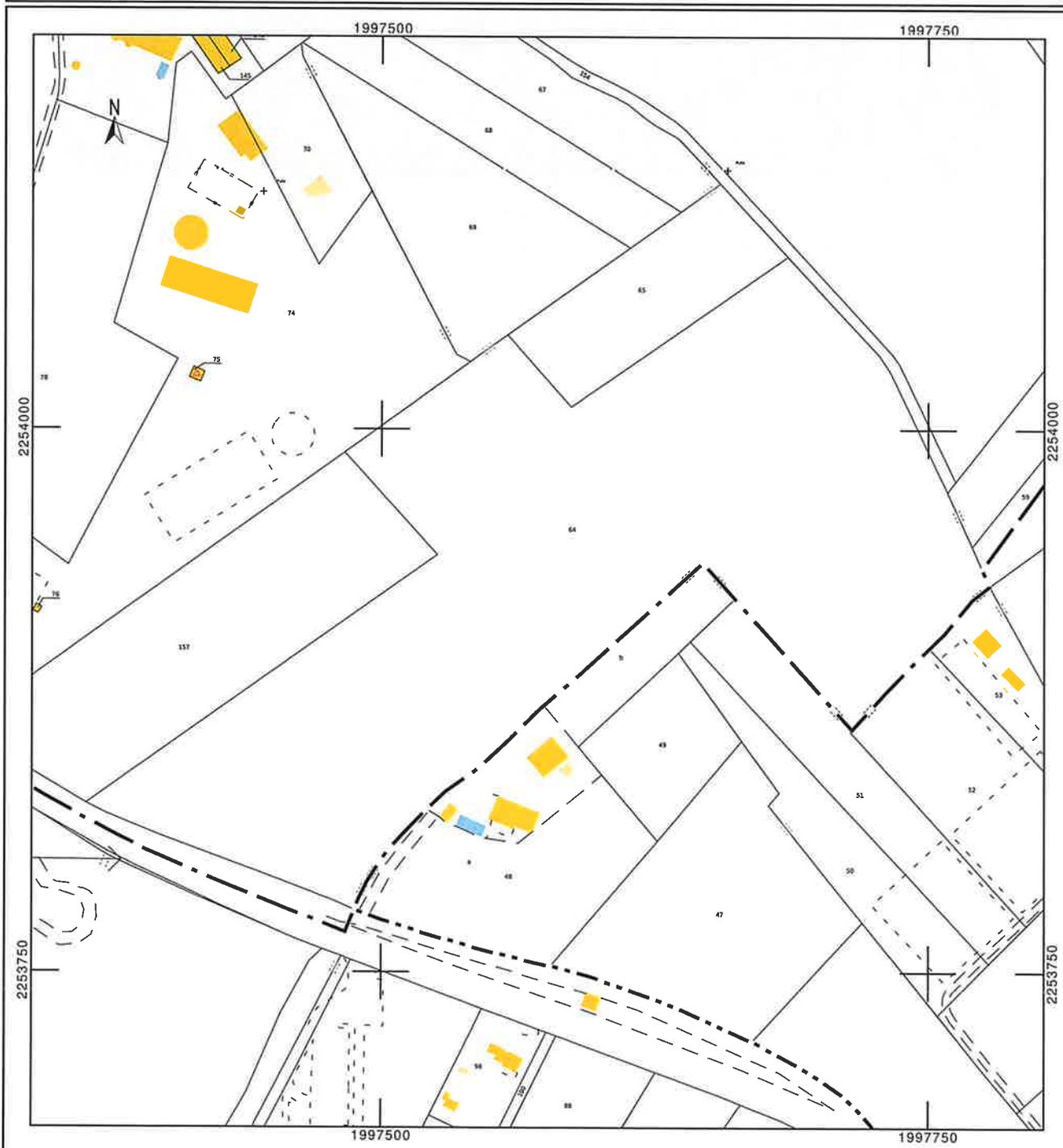
Pas de modification de l'existant.



252336123810000160413

## 6. Plan de cadastre

Département : VAR	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Centre des Impôts Foncier de Draguignan 43, Chemin de Sainte Barbe CS 30407 83008 83008 DRAGUIGNAN Cedex tél. 04/94/60/49/33 -fax cdif.draguignan@dgfip.finances.gouv.fr
Commune : ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS		Cet extrait de plan vous est délivré par :  cadastre.gouv.fr
Section : BN Feuille : 000 BN 01		
Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition : 1/2500		
Date d'édition : 04/07/2022 (fuseau horaire de Paris)		
Coordonnées en projection : RGF93CC43 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics		



## 7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après

### Prises de vue



252336123810000160713

**Prise de vue n°1**

**Etat avant :**



**Etat après :**



Prise de vue n°2

Etat avant :



Etat après :



252326123810000160813

## **8. Déclaration ANFR**

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

**1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17\* de l'ANFR ?**

oui  non

*\* Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.*

**2. Existence d'un périmètre de sécurité\*\* balisé accessible au public**

oui  non

*\*\* Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.*

**3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?**

oui  non

**4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne**

oui  non

## 9. Plans du projet

NOMENCLATURE		
FOLIO	DESIGNATION FOLIO	PRESENCE FOLIO
1	NOMENCLATURE	OK
2	PLAN DE SITUATION	OK
3	PLAN D'IMPLANTATION EXISTANT	OK
4	PLAN D'IMPLANTATION PROJET	OK
5	PLAN D'ELEVATION EXISTANT	OK
6	PLAN D'ELEVATION PROJET	OK

GRILLE D'EVOLUTION				
INDICE	DATE	DESSINATEUR	DESIGNATION	NOM ENTREPRISE
A	27/10/2022	G.DOLE	Emission Originale	Free mobile
B	18/11/2022	G.DOLE	Suppression 5G	Free mobile

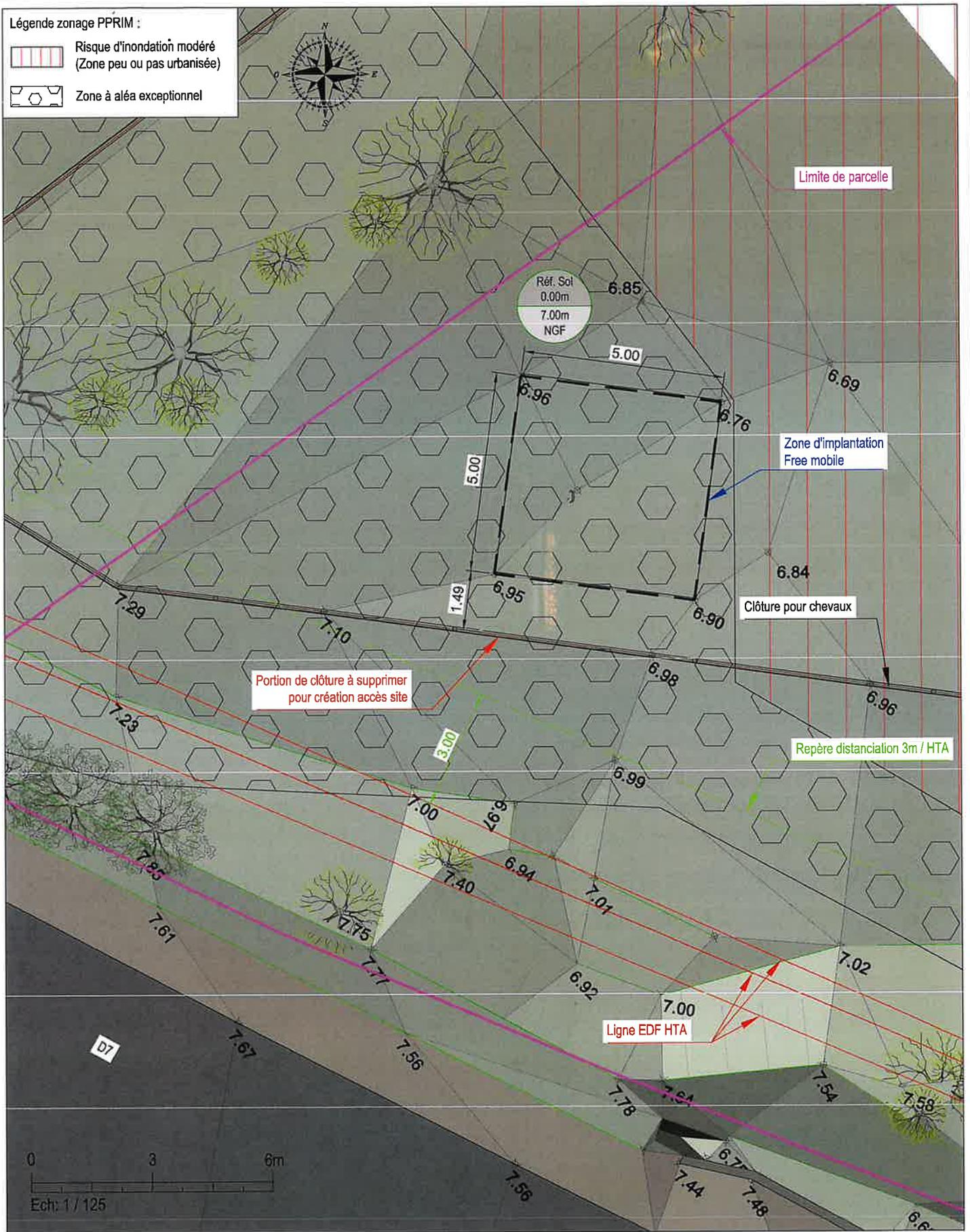
		Nom de site : <b>Ecurie MLJ</b>	
<b>free mobile</b>	Adresse : <b>Domaine des Planes</b>		ID : <b>83107_019_01</b>
	CP - VILLE : <b>83520 ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS</b>		Dessin : <b>G.DOLE</b>
	N° FOLIO : <b>1</b>	<b>NOMENCLATURE</b>	
DOSSIER: <b>DIM</b>	INDICE : <b>B</b>	FICHER : <b>83107_019_01_Ecurie MLJ.dwg</b>	ECH : <b>A4 -</b>





Légende zonage PPRIM :

-  Risque d'inondation modéré (Zone peu ou pas urbanisée)
-  Zone à aléa exceptionnel



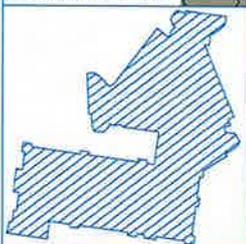
252336123810000161013

	Nom de site : <b>Ecurie MLJ</b>		ID : 83107_019_01
	Adresse : <b>Domaine des Planes</b>		Dessin : G.DOLE
	CP - VILLE : <b>83520 ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS</b>	Date : 18/11/2022	
N° FOLIO : 3	<b>PLAN D'IMPLANTATION EXISTANT</b>		ECH : A4 - 1/125
DOSSIER: DIM	INDICE : B	FICHIER : 83107_019_01_Ecurie MLJ.dwg	

Légende zonage PPRIM :

-  Risque d'inondation modéré (Zone peu ou pas urbanisée)
-  Zone à aléa exceptionnel

Emprise au sol : 7.8m²



Pylône treillis Free mobile de 18m à installer couleur vert Olive RAL 6003 (mate)

Modules radio à installer

Limite de parcelle

Massif BA prév. enterré 5.00 x 5.00 x 1.50m, Sous réserve EDS/EDC

Enceinte grillagée 5.00 x 5.00 x 2.00m à installer

Réf. Sol 0.00m 7.00m NGF

Clôture pour chevaux à installer à 15cm de l'enceinte Free mobile

Coffret EDF prév. Free mobile

ZT sur structure métallique 3.00 x 0.70m à Ht. 0.5m + marche caillbotis 3.00 x 0.50m à Ht. 0.3m à installer

Chemin d'accès gravier compact largeur 3m à créer

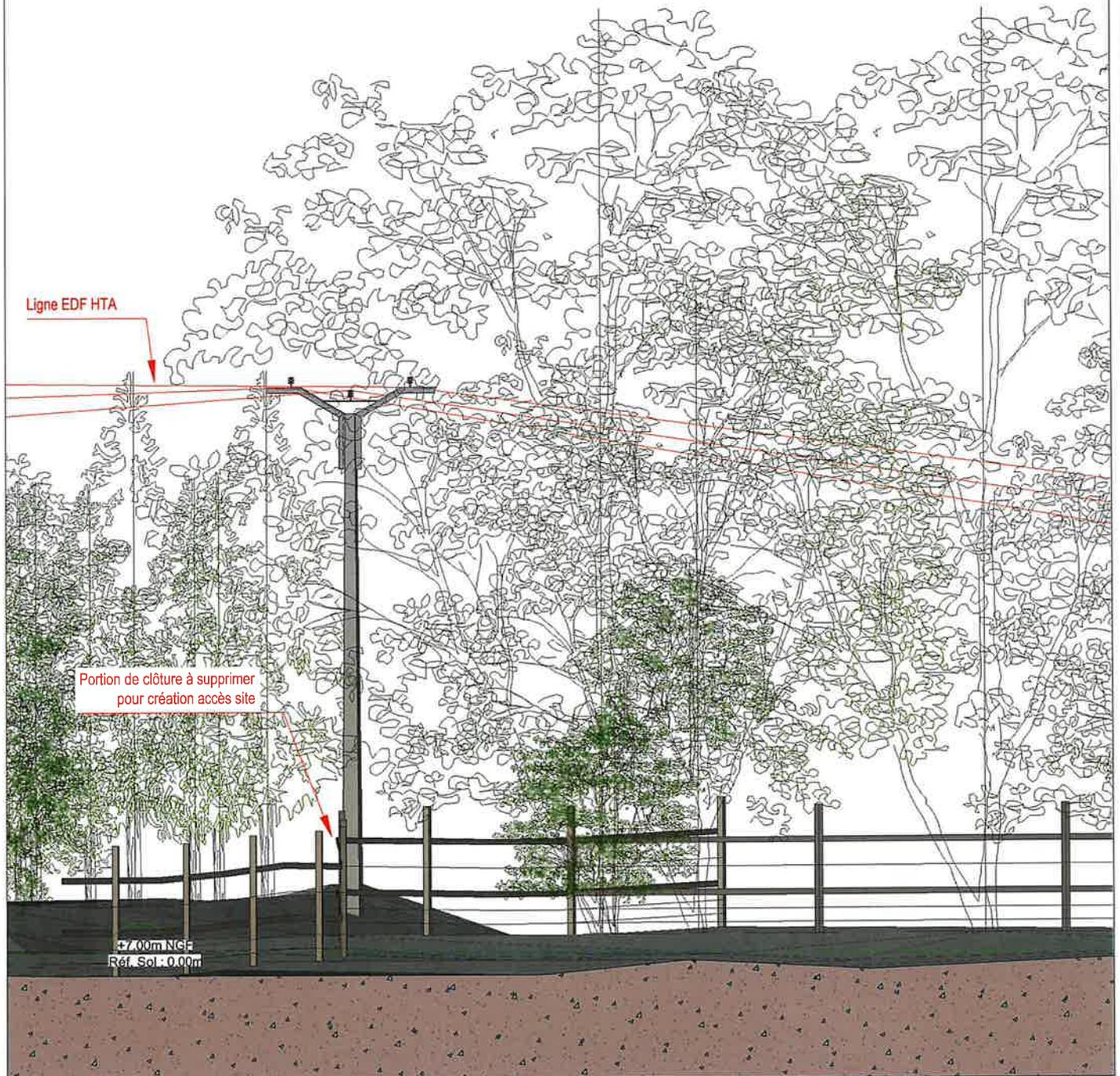
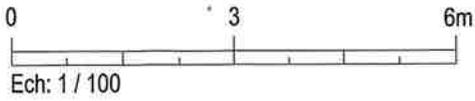
N°	Désignation	Az	NGF Ref Sol : 7.00m		7.00m	
			HBA/Sol / NGF	HmA/Sol / NGF		
1	Antenne de 2.00m à installer	30°	13.70m	20.70m	14.70m	21.70m
2	Antenne de 2.00m à installer	150°	13.70m	20.70m	14.70m	21.70m
3	Antenne de 2.00m à installer	270°	13.70m	20.70m	14.70m	21.70m
4	Antenne leurre de 1.00m à installer		16.00m	23.00m	16.50m	23.50m
5	Antenne leurre de 1.00m à installer		16.00m	23.00m	16.50m	23.50m
6	Antenne leurre de 1.00m à installer		16.00m	23.00m	16.50m	23.50m
7	FH prév. Ø70				17.65m	24.65m
8	FH prév. Ø70				17.65m	24.65m
9	FH prév. Ø70				16.65m	23.65m

Tous les équipements présents sur le pylône sont à peindre couleur vert Olive RAL 6003 mate



	Nom de site : <b>Ecurie MLJ</b>		ID : 83107_019_01
	Adresse : <b>Domaine des Planes</b>		Dessin : G.DOLE
	CP - VILLE : <b>83520 ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS</b>	Date : 18/11/2022	
N° FOLIO : 4		<b>PLAN D'IMPLANTATION PROJET</b>	
DOSSIER: DIM	INDICE : B	FICHER : 83107_019_01_Ecurie MLJ.dwg	ECH : A4 - 1/125

free

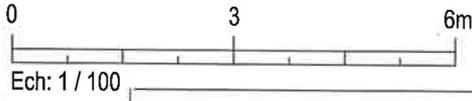


252356123810000161113

<b>free mobile</b>	Nom de site : <b>Ecurie MLJ</b>		ID : <b>83107_019_01</b>
	Adresse : <b>Domaine des Planes</b>		
	CP - VILLE : <b>83520 ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS</b>	Date : <b>18/11/2022</b>	
	N° FOLIO : <b>5</b>	<b>PLAN D'ELEVATION EXISTANT</b>	
DOSSIER: <b>DIM</b>	INDICE : <b>B</b>	FICHER : <b>83107_019_01_Ecurie MLJ.dwg</b>	ECH : <b>A4 - 1/100</b>

**free**

N°	Désignation	Az	NGF Réf Sol :		7.00m	
			HBA/Sol / NGF	HmA/Sol / NGF		
1	Antenne de 2.00m à installer	30°	13.70m	20.70m	14.70m	21.70m
2	Antenne de 2.00m à installer	150°	13.70m	20.70m	14.70m	21.70m
3	Antenne de 2.00m à installer	270°	13.70m	20.70m	14.70m	21.70m
4	Antenne leurre de 1.00m à installer		16.00m	23.00m	16.50m	23.50m
5	Antenne leurre de 1.00m à installer		16.00m	23.00m	16.50m	23.50m
6	Antenne leurre de 1.00m à installer		16.00m	23.00m	16.50m	23.50m
7	FH prév. Ø70				17.65m	24.65m
8	FH prév. Ø70				17.65m	24.65m
9	FH prév. Ø70				16.65m	23.65m



Tous les équipements présents sur le pylône sont à peindre couleur vert Olive RAL 6003 mate

Ligne EDF HTA

Modules radio à installer

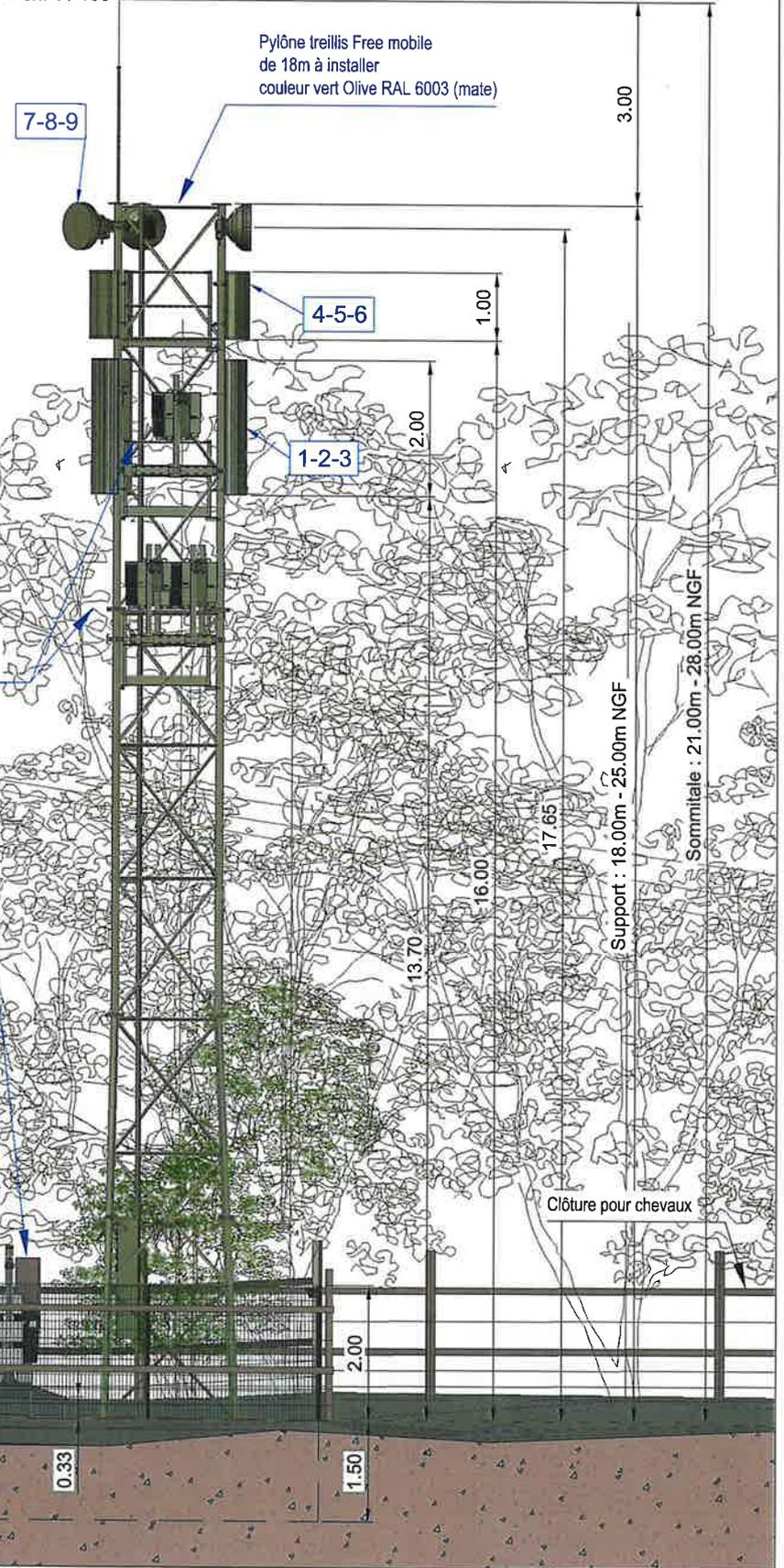
ZT sur structure métallique  
3.00 x 0.70m à Ht. 0.5m  
+ marche caillebotis  
3.00 x 0.50m à Ht. 0.3m  
à installer

Enceinte grillagée  
5.00 x 5.00 x 2.00m  
à installer

Clôture pour chevaux  
à installer à 15cm  
de l'enceinte Free mobile

+7.00m NGF  
Réf. Sol. : 0.00m

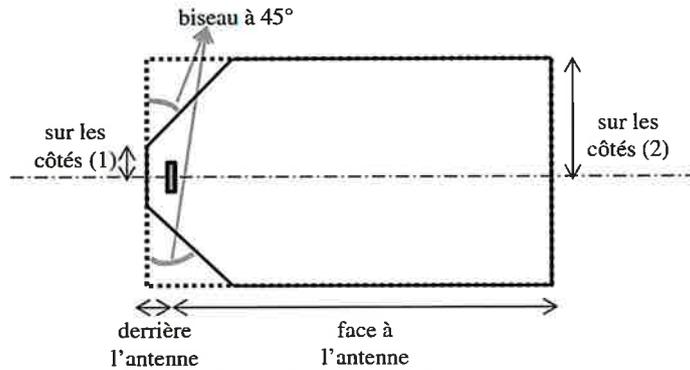
Massif BA prév. enterré  
5.00 x 5.00 x 1.50m.  
Sous réserve EDS/EDC



<b>free mobile</b>	Nom de site :	<b>Ecurie MLJ</b>	
	Adresse :	Domaine des Planes	ID : 83107_019_01
	CP - VILLE :	83520 ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	Dessin : G.DOLE
	N° FOLIO : 6	<b>PLAN D'ELEVATION PROJET</b>	Date : 18/11/2022
DOSSIER: DIM	INDICE: B	FICHER: 83107_019_01_Ecurie MLJ.dwg	ECH: A4 - 1/100

## 10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité

Exemple à titre indicatif de périmètre de sécurité autour de l'antenne pour le grand public :



Périmètre de Sécurité pour des antennes de macro-cellule sur terrasse  
Source : Guide Technique - ANFR/DR 17-6

Conformité au guide technique de l'ANFR :

<https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/consultation/consultation-5G-Guide-perimetres-securite.pdf>

Exemple de balisage :



## 11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

### Sites Internet

Site gouvernemental	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr">www.radiofrquences.gouv.fr</a>
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	<a href="http://www.anfr.fr">www.anfr.fr</a> <a href="http://www.cartoradio.fr">www.cartoradio.fr</a> <a href="https://5g.anfr.fr/">https://5g.anfr.fr/</a>
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	<a href="http://www.arcep.fr">www.arcep.fr</a>



## Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental [www.radiofrquences.gouv.fr](http://www.radiofrquences.gouv.fr)

Antennes relais de téléphonie mobile	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-im-plantation-a16.html">http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-im-plantation-a16.html</a>
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-expositi-on-du-public-a95.html">http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-expositi-on-du-public-a95.html</a>

## Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site [www.anfr.fr](http://www.anfr.fr)

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	<a href="https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expacement/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf">https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expacement/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf</a>
Présentation de la 5G	<a href="https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf">https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf</a>
Vidéos pédagogiques sur les ondes	<a href="https://www.anfr.fr/l-anfr/lanfr-academie/">https://www.anfr.fr/l-anfr/lanfr-academie/</a>

## Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

**Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »**

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que *«cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population»*

## 12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

**Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants** en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

**Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses** (Agence nationale

de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). **En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.**

Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002)

	<b>700 MHz</b>	<b>800 MHz</b>	<b>900 MHz</b>	<b>1,8 GHz</b>	<b>2,1 GHz</b>	<b>2,6 GHz</b>	<b>3,5 GHz</b>
Valeur limite d'exposition (V/m)	36	39	41	58	61	61	61

**Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.**

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

### **13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence**

**Free Mobile met en œuvre** depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.**

Free Mobile s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la date effective des travaux d'implantation de la nouvelle installation radioélectrique concernée ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

**Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans.** L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.



252336123810000161313

